

Compte-rendu de la séance du mardi 18 octobre 2022

Présents : Xavier IOOS, Carole FATET, Béatrice FELIX, Gérard DOUSSAU, Marie-Claude GRESSARD, Christine BOULET BURGAN, Victor GIROT, Loïc COQUIN, Monique LAFON, Alain PINARD, Martine RAYNAUD

Représentés : Denis MONEGAT, Dominique REMY

Excusées : Marion COLIN, Delphine BERNARD

Secrétaire(s) de la séance : Martine RAYNAUD

Monsieur le Maire ouvre la séance, il est procédé à l'énonciation des pouvoirs et à la signature de la feuille de présence.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR au point n°3 ➤ Régie de recettes : avenant à la délibération devient « Délibération : Tarifs pour le repas et les colis des Aînés »

1) Désignation du secrétaire de séance.

En vertu de l'article L 2121-15 du CGCT, Mme Martine RAYNAUD est désignée secrétaire de séance.

2) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13/09/2022.

Le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2022 est approuvé par 7 voix pour et 4 abstentions pour absence.

3) MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR au point n°3 ➤ Régie de recettes : avenant à la délibération devient « Délibération : Tarifs pour le repas et les colis des Aînés »

Madame Béatrice FELIX, Adjointe au Maire en charge des affaires Sociales, informe le Conseil des points suivants, concernant le repas et les colis des Aînés :

- à ce jour, une cinquantaine de personnes se sont inscrites et environ 10 élus du Conseil municipal seront présents pour aider au bon déroulement de l'événement. L'animation sera assurée par « Duo Orchestra ».

- suite à la réunion de la Commission communale d'action sociale, pendant laquelle ont été soumises les différentes propositions de repas, l'offre retenue sera celle de M. WAECHTER VACHEY traiteur à Uchizy. Les colis seront commandés auprès de l'entreprise Bourguibox.

Les repas (d'un montant de 22,00 €) et colis (21,50 €) à destination des Aînés de Préty seront pris en charge sur le budget communal.

Pour le repas du 04/12/2022, les invités et accompagnants de nos Aînés régleront quant à eux une participation par le biais de la régie de recettes communale. Mme FELIX propose à l'assemblée le tarif suivant :

- 26 € : repas pour les invités
- 26 € : repas pour les membres du conseil et de la commission effectuant le service.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE les décisions de la Commission communale d'action sociale
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

A noter également que, comme chaque année, nos 10 Aînés résidant en EHPAD, recevront des chocolats. Cette année, les boîtes floquées du logo de la commune et accompagnées d'un message de vœux seront commandées auprès de l'organisme « Chocolats du Cœur ». Une vingtaine de boîtes (15,90€ l'unité) seront commandées. Proposition est faite d'offrir les boîtes restantes au personnel municipal.

Madame FELIX ajoute pour information de l'assemblée, que le samedi 15 octobre dernier, était organisée une après-midi récréative avec un goûter pour les enfants (et leurs parents/accompagnants).

Cette journée organisée par mesdames Béatrice FELIX, Carole FATET et Christine BOULET BURGAN, respectivement Adjointes au Maire et Conseillère municipale, proposait la création d'étoiles et de petits cœurs à mettre dans les colis des Aînés. Ce moment de partage a rencontré un franc succès et l'assemblée remercie les participants ainsi que les élus qui se sont investis.

4) Délibération : Rapport 2021 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLECT et informe l'assemblée que la compétence « Petite enfance » a été rendue aux communes en 2021. La compétence « Création et aménagement du Pas Fleury » à Tournus à, quant à elle, été transférée à la CCMT puisqu'il est nécessaire d'être propriétaire si on veut faire des aménagements.

Le rapport, établi en collaboration avec la société KPMG, est disponible à la lecture en mairie. Il est à noter qu'aucun de ces articles ne concerne directement la commune de Préty.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport 2021 de la CLECT.

5) Délibération : Demande de Fonds de concours en fonctionnement à la CCMT

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que conformément au règlement, la Communauté de Communes peut accorder des fonds de concours en fonctionnement à ses Communes membres afin de participer au financement des dépenses d'entretien, des frais de ménage (prestation ou personnel), des fluides (eau, électricité, assainissement, chauffage), des frais de maintenance d'un équipement communal. Cette recette participe également à la compensation, de la part de la CCMT, de la hausse de 2 points de la taxe foncière.

La Commune envisage de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes pour l'aider à financer le fonctionnement des bâtiments communaux (Mairie, foyer rural, écoles, local technique, etc.).

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément à l'état récapitulatif des dépenses annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Mâconnais-Tournugeois en vue de participer au frais de fonctionnement des bâtiments communaux (Mairie, foyer rural, écoles, local technique, etc.) à hauteur minimum de 13 701 €. Cette Participation d'un montant de 6 850 € sera versée, sur le budget communal principal, au compte 74751.

- Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

6) Arrêté du Maire : désignation d'un correspondant « Incendie et Secours » (décret du 29/07/2022)

Monsieur le Maire fait lecture du Décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Le correspondant incendie et secours est défini comme : « l'interlocuteur privilégié » du Service Départemental ou territorial d'Incendie et de Secours (SDIS) dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il ne peut prétendre à aucune rémunération supplémentaire.

Il a pour missions « l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation. »

Le décret vient apporter des précisions sur les modalités de création et d'exercice de cette nouvelle fonction.

Monsieur Denis MONEGAT, Adjoint au Maire, se portant volontaire afin d'assurer cette fonction, l'assemblée approuve à l'unanimité sa candidature. Un arrêté de nomination sera prochainement établi.

7) Délibérations :

- Reprise de concession funéraire

Pour faire suite au courrier d'abandon de concession (non renouvellement de l'usage temporaire), Madame Béatrice FELIX, Adjointe au Maire, demande à l'assemblée de se prononcer sur la reprise par la commune de la concession suivante : Carré 02 - Emplacement 041 - Concession n° 558 - SAULNIER Raymond, délivrée le 14/07/2006.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE que la concession susmentionnée, sise dans le cimetière communal est réputée en état d'abandon ;

AUTORISE Monsieur le Maire à reprendre ladite concession au nom de la commune et à la remettre en service pour de nouvelles inhumations.

- Règlement du cimetière - Avenant modificatif

Mesdames Béatrice FELIX, Adjointe au Maire et Marie-Claude GRESSARD, Conseillère municipale, toutes deux en charges des affaires funéraires ; informent l'Assemblée qu'il est nécessaire de mettre à jour ce document et présentent les nouvelles dispositions et leurs modifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les modifications proposées sur le règlement municipal du cimetière tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer ledit règlement, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Le nouveau règlement du cimetière sera

- Affiché dans le tableau du cimetière

- Publié sur le site de la commune

- Transmis aux sociétés de pompes funèbres qui interviennent sur la commune pour qu'elles respectent les conditions mentionnées dans le document (dimension des cavurnes et des monuments, déclaration de travaux, etc.).

Afin de réguler la circulation des véhicules dans le cimetière, il est proposé de verrouiller un des vantaux du portail. Les véhicules ne pourront ainsi plus avoir libre accès et devront venir en mairie pour autorisation et récupération des clés.

Une remarque portant sur le déséquilibre entre le coût d'une concession et celui d'une reprise sera discutée lors d'une prochaine séance.

8) Délibération municipale sur l'arrêté de projet du PLUi concernant Préty, voté en Conseil Communautaire le 07 juillet dernier

Monsieur Gérard DOUSSAU, Adjoint au Maire rappelle à l'assemblée concernant l'élaboration du PLUi :

- Une réunion de présentation du projet s'est tenue le 04 octobre dernier. Monsieur DOUSSAU présente 2 cartes indiquant, entre autres, les zones inondables, forestières ou encore urbanisables.
- Précision concernant une condition à respecter sur la commune : aucune extension des réseaux.
- Présentation des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Considérant le dossier de PLUi de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois arrêté par le conseil communautaire du 7 juillet 2022, qui lui a été transmis :

- il est proposé au Conseil Municipal d'émettre d'éventuelles observations ou remarques, concernant la commune de Préty, sur le projet de PLUi arrêté ;
- il est demandé l'avis du Conseil Municipal, pour la commune de Préty, sur le projet de PLUi arrêté par le Conseil communautaire en date du 7 juillet 2022.

Après avoir pris connaissance du projet de PLUi arrêté, pour les informations concernant la commune de Préty et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **EMET** les observations ou remarques suivantes sur le projet : Ø
- **EMET** un avis favorable au projet de PLUi de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois.

Un débat amené par monsieur Gérard DOUSSAU et concernant notamment les dispositions prises en vue du Parc ECLAT, projeté par le Conseil Départemental. A l'issue de la discussion, le projet de PLUi complet (concernant les 24 communes de la CCMT), est approuvé, sans délibération, par 9 voix pour et 4 voix contre, en raison de la consommation excessive de terrains agricoles sur la zone Nord de Tournus.

9) Points Bois et Forêts :

- Date de partage des lots des affouages

Cette année les parcelles 12 et 13 sont à marquer. Le partage des lots d'affouage sera à faire à l'issue de cette opération. A ce jour, la commune compte déjà 8 inscriptions aux affouages, qui se dérouleront dans les parcelles 12 et 13, avec création de couloirs d'exploitations et dans la parcelle 27 en suite de coupe de l'année 2021 (suivant le nombre de lots à partager).

Le comptage des branches et le partage des lots par tirage au sort sont prévus mi- novembre prochain et seront suivi d'un repas convivial au Foyer rural.

- Date de la Commission communale

La Commission se tiendra le jeudi 17/11/2022 à 18h, en mairie - salle du Conseil municipal.

10) Informations et questions diverses

➤ **Octobre Rose.** L'évènement est prévu au 21 octobre prochain. Une réunion de préparation s'est tenue jeudi dernier (13/10). L'Harmonie de Lacrost se produira à titre gratuit pour un concert d'une durée d'environ 1h15. Le Comité des Fêtes de Préty tiendra la buvette avec vente de boissons et parts de gâteaux faits maison. Une tombola sera également ouverte et toutes les recettes de cette soirée seront intégralement reversées à l'association « Toujours FEMME3, dont la représentante assistera à l'évènement.

➤ **Préty, Pierre et Fleurs.** Suite à l'arrêté préfectoral de restriction de l'usage de l'eau, interdisant l'arrosage des plantes d'agrément, une rencontre est proposée, le 24 novembre prochain à 14h30, avec madame BONNETAIN du Département de Saône-Et-Loire. Cet entretien concernera les futures préconisations d'arrosage et le label « Villes et Villages fleuris ».

➤ **Bulletin municipal.** Madame Carole FATET, Adjointe au Maire, demande aux élus du Conseil de commencer leurs réflexions concernant les articles à paraître dans le bulletin municipal. Demande est faite pour que les articles soient finalisés et transmis pour fin décembre. En prévision, les élus proposent la fin du récit de M. RAVAT, ainsi qu'un retour en images retraçant les différentes manifestations de 2022.

➤ **Dossier de subvention informatique.** Dans le cadre de la subvention de transition informatique évoquée lors d'une précédente séance, l'idée d'achat de matériel de vidéo projection a été soumise. Le dossier est toujours en cours et la réflexion sur le matériel à acquérir se poursuit.

➤ **Rapport Syndicat Mixte d'Etude et de Traitement (SMET) des déchets ménagers.** Monsieur le Maire informe l'assemblée que le rapport 2021 du SMET est à disposition sur le site de la CCMT (<https://maconnais-tournugeois.fr/>). Pour information, le SMET a traité, en 2021 :

- 72 836 tonnes d'ordures ménagères, dont 3 421 issues de la CCMT
- 15 291 tonnes de déchets non recyclables, dont 824 issues de la CCMT
- 10 090 tonnes de déchets verts

NB : Le traitement des ordures ménagères montre une hausse de 2,18% et celui des déchets non recyclables une baisse de 12,7%.

En 2022, l'étude de la Taxe d'Ordures Ménagères Incitative (TOMI) est en cours avec des ramassages alternés et l'octroi de poubelles réglementées « pucées », qu'investira la Communauté de Communes pour tous les ménages. Une campagne de communication et d'information pédagogique (flyers, courrier, stickers...) sera faite à l'attention de chaque foyer.

➤ **Marché public pour le schéma directeur de l'assainissement.** La consultation est lancée depuis le 13 octobre dernier. Elle se terminera le 14 novembre prochain.

➤ **Vœux du Maire.** La cérémonie des Vœux du Maire aura lieu au Foyer rural, le 21 janvier 2023.

➤ **Signalisation routière.** Les panneaux de signalisation pour une circulation à 30km/h dans tout le centre bourg ont été reçus. Ils seront mis en place prochainement et seront accompagnés d'un arrêté municipal réglementant la vitesse de circulation au sein de la commune.

Des panneaux de stationnement interdit des 2 côtés de la chaussée, depuis l'intersection RD176 / rue Bourgeoise jusqu'à une soixantaine de mètres après le panneau d'entrée du village (ensemble de la ZA Les Crots au minimum), seront également installés, conformément à l'arrêté.

➤ **SYDESL.** Un code confidentiel sera transmis à chaque commune afin de contrôler les zones électriques, ce qui permettra un suivi par internet et la réalisation d'économies.

➤ **Chauffage.** Dans le cadre de l'augmentation des dépenses d'énergie et suivant la Circulaire gouvernementale n° 6343-SG du 13 avril 2022 relative à l'ajustement des conditions de chauffage des bâtiments de l'État, de ses opérateurs et accompagnement des projets en cours permettant des réductions de consommation de gaz ; les élus de la commune ont décidé de respecter les consignes préconisant un chauffage des bâtiments publics (Foyer rural et Mairie notamment) à 19°C en cas d'occupation et une baisse de 2°C de cette température durant les moments entre occupation (nuit). Comme annuellement, le chauffage de la mairie sera coupé les week-ends, à compter du vendredi midi, à la fermeture de l'Agence Postale.

➤ **Production artisanale.** Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée du courrier de M. PAOLOZZI. Ce dernier finalise son projet de reconversion et de création, par le biais d'une demande d'autorisation d'un permis d'aménager d'une partie de sa propriété, d'un laboratoire de production de charcuterie artisanale. Cette activité aura pour objet la livraison de produits aussi bien à destination des magasins que des particuliers. M. PAOLOZZI souhaitant nommer son entreprise « Préty Charcutery », il doit demander l'accord de la commune afin d'en utiliser le nom. L'activité de cette nouvelle enseigne, située impasse du Cul de Sac, débuterait à compter du 04 novembre prochain.

11) Dates à retenir

➤ 20/10 : Conseil communautaire. Assemblée plénière à Saint Gengoux

➤ 28/10 : Assemblée générale de la COFOR à Dijon

➤ 10/11 : Bureau des Maires de la CCMT

➤ 11/11 : Commémoration au Monument aux Morts

➤ 24/11 : Entretien avec PPF et Mme BONNETAIN

➤ **15/11 et 13/12 : Prochains Conseils municipaux**

Levée de la séance : 23h

Le Maire, Xavier IOOS.